



Compte rendu du Conseil de la Vie Sociale (CVS) du Mardi 10 décembre – 14h30

Étaient présents : M. ROUSSELET (Directeur), Mme RICHARD (Présidente et bénévole membre du CA), M. CHARRON (Représentant du personnel, Animateur, M. GLOANEC (Résident), M. CORGNE (Représentant des familles), Mme PERRON (Résidente), Mme MARTINEAU (Représentante du personnel), Mme BOUCAUD (Bénévole membre du CA), Mme Marie-Claude PARIS (Représentante des familles), M. LEBAS (représentant des familles)

Excusées : Mme RIBANNEAU (Qualificienne), Mme GAUTHER-VIVIER (mandataire judiciaire, représentante des représentants légaux), Mme SALMON (cadre de santé), Mme BENETTI (co-présidente, résidente)

Ordre du jour

| | |
|--|---|
| 1. Paroles aux résidents | 2 |
| 2. Projet d'établissement / évaluation HAS | 3 |
| 3. Tarifs différenciés | 4 |
| 4. Courrier des résidents | 4 |
| 5. Minibus | 5 |
| 6. Projet animalier | 5 |
| 7. Questions diverses..... | 5 |

Début de séance : 14h30

Le précédent compte rendu est approuvé par l'ensemble des membres du CVS.
L'ordre du jour est légèrement modifié.

1. Fin de mandat de M. Lebas

M. Lebas, dont la maman vient de décéder, nous remercie pour les moments passés lors des réunions de CVS. Il démissionne de son rôle de représentant des familles.

Différents noms sont évoqués pour éventuellement être candidat à devenir membre du CVS.

2. Poupée d'empathie

Mme Gobé, psychologue de l'établissement, présente la « poupée d'empathie ».

Cette poupée offre un regard légèrement orienté vers la droite qui permet au professionnel qui porte la poupée d'un côté avant de la donner au résident de faire croiser les deux regards, celui de la poupée et celui du résident.

Cette poupée présente également une bouche cousue pour ne pas donner l'impression qu'elle puisse répondre.

Il s'agit en substance de favoriser l'apaisement et de réduire l'angoisse.

Pour mémoire, M. Rousselet a envoyé à chaque famille un message de présentation de cette poupée, ainsi rédigé par Mme Gobé :

*La « poupée-thérapie » est un **outil** s'inscrivant dans une **approche thérapeutique non-médicamenteuse**, destinée aux personnes âgées souffrant de maladie neurodégénérative, comme la maladie d'Alzheimer.*

*Les effets de la thérapie par la poupée sont multiples : **favoriser l'apaisement, encourager la communication, stimuler la mobilité et la motricité fine** et enfin, **renforcer l'estime de soi**. En effet, la poupée d'empathie peut **réduire** certains symptômes de la maladie, plus particulièrement les **manifestations de détresse** : anxiété, déambulation, colère... et de renouer avec des émotions et des souvenirs perdus.*

Elle a également comme bénéfice d'empêcher que l'agitation ne gagne d'autres résidents. L'usage d'une poupée empathique par un résident peut avoir un effet positif sur beaucoup d'autres. Si une personne en proie à une forte agitation est apaisée par l'utilisation de celle-ci, cela reconfortera également son entourage, soignants inclus.

*Les craintes les plus fréquentes reposent sur l'impression d'une démarche infantilisante. C'est pourquoi, l'utilisation de la poupée d'empathie s'inscrit dans une **démarche individualisée** comme une thérapie non médicamenteuse. C'est donc un **outil** qui est proposé – non imposé – à la personne âgée. Son **utilisation est ainsi personnalisée**, et prend en compte l'individualité de chacun, s'appuyant sur une bonne connaissance du résident, et de son histoire.*

*La poupée d'empathie est placée **à disposition de la personne** de manière à ce que celle-ci la découvre, puisse interagir avec elle, et, en prendre soin – **si elle le décide**. Il est important de ne pas donner l'impression qu'elle y est obligée car cela pourrait créer un sentiment d'anxiété.*

Si la personne âgée décide d'investir cet objet thérapeutique, cet outil peut prendre la forme imaginaire d'un « vrai bébé » ou un jouet. Certains résidents atteints d'une maladie neurodégénérative entrent en relation avec la poupée : la berçant, lui caressant les cheveux, lui parlant...

*Une personne âgée qui investit une poupée empathique la prend aussi symboliquement en charge. Elle peut se sentir responsable de la poupée, suscitant – dès lors – un **sentiment de réappropriation**. Cette prise de responsabilité change la posture de la personne âgée, pouvant lui **donner confiance, valorisant son estime de soi**.*

Pour conclure, la poupée d'empathie s'intègre dans une démarche d'accompagnement global, basée sur une approche non médicamenteuse et produisant des effets apaisants chez des personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative.

Elle reste un outil de travail proposé par l'équipe soignante à certains résidents qui seraient susceptibles de l'investir dans une recherche constante de leur bien-être.

3. Parole aux résidents

Le repas du soir est jugé trop rapide pour certains résidents.

Il est souligné le besoin d'accompagnement en chambre le soir très important (presque 1/3 de repas en chambre).

Le manque de régularité du ménage est à nouveau évoqué.

Les solutions ne sont pas évidentes s'agissant de concilier charge de travail, effectifs de professionnels et horaires décalés.

Certains résidents n'ont pas été informés du passage d'une entreprise dans la chambre.

Il s'agit d'un oubli, car de manière générale, les résidents sont prévenus.

Il est rappelé par les résidents présents qu'il est important pour les résidents d'être accueillants et sympathiques les uns envers les autres.

Les professionnels sont très appréciés.

Les résidents souhaitent différentes sorties (lieux d'artisanat, site de la roche aux fées, bowling, patinoire, groupe sans encadrement professionnel pour marcher dans le parc).

Ils apprécient également les échanges avec les enfants et les adolescents.

4. Projet d'établissement

Le projet d'établissement est un document obligatoire à rédiger par l'établissement tous les 5 ans.

Il définit les valeurs d'accompagnement prônées par l'établissement et les objectifs d'évolution de cet accompagnement ;

A noter que le décret du 29 février 2024 modifie son contenu incluant notamment la démarche interne de prévention et de lutte contre la maltraitance.

Pour notre établissement précisément, ce document est expiré.

Le nouveau projet doit prendre en considération les objectifs du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé avec le CD et l'ARS ainsi que les conclusions des différents groupes de travail en cours et faire déjà un lien avec l'évaluation HAS (externe) prévue en novembre 2025.

Un organisme extérieur a été sollicité (parmi trois propositions).

Le planning de réalisation de ce projet est en cours (souhait de fin en juin 2025).

Pour information, le coût est estimé à 8 000 € pour 3 jours sur site et 4 jours et demi de travail hors site.

Il devra être le produit d'un travail collectif des professionnels qui associe aussi le CVS et le CA.

5. Evaluation dite « HAS » (Haute autorité de la santé)

Cette évaluation est obligatoire et elle est programmée en novembre 2025.

Il s'agit d'une évaluation « externe » c'est-à-dire réalisée par un organisme habilité.

Cette évaluation porte sur tous les aspects de la vie de l'établissement sur la base d'un référentiel qualité qui comporte 157 critères ou items.

Pour chacun de ces items, il nous est demandé d'apporter des éléments de preuve de la manière dont cela est écrit et réalisé.

Il est prévu la visite de 2 évaluateurs durant 2 jours et demi.

Le coût prévisionnel est d'environ 8 000 € à notre charge.

Le CVS sera sollicité à cette occasion.

6. Tarifs différenciés

L'article 24 de la loi du 8 avril 2024, dite « loi Bien Vieillir », modifie le Code de l'Action sociale et des familles sur la question des tarifs différenciés dans les EHPAD habilités à l'aide sociale.

Les décrets d'application de ce texte n'ont pas encore été publiés.

Toutefois, le sujet est d'actualité et l'Assemblée départementale nous a demandé si nous voulions l'appliquer.

Cela consisterait à augmenter au 1^{er} janvier 2025 le tarif hébergement de 0 % jusqu'à 10% au choix de l'établissement alors que jusqu'à présent c'est le Président du Conseil Départemental qui fixait ce prix.

Le Conseil d'Administration en a délibéré lors de sa réunion du 21 octobre 2024.

Il a considéré qu'il était trop tôt pour se prononcer et que l'EHPAD n'était donc pas intéressé par une application de ce nouveau régime tarifaire dès le 1er janvier 2025.

En effet, il faut noter que ce tarif ne s'appliquerait qu'aux nouveaux entrants et uniquement à ceux qui ne bénéficient pas de l'aide sociale.

Il ne rapporterait donc très peu de recettes supplémentaires au regard du déficit de l'EHPAD.

Le Conseil d'Administration pourrait néanmoins délibérer à nouveau si de nouveaux éléments étaient portés à sa connaissance dans le délai évoqué.

Après différents échanges, le CVS donne un avis négatif sur l'application de ce tarif différencié dans l'immédiat mais bien entendu, ce point sera remis à l'ordre du jour en 2025.

7. Courrier des résidents

Il est rappelé que l'accueil de l'établissement ne peut conserver par devers lui l'ensemble des courriers administratifs destinés aux résidents. La plupart sont distribués dans les chambres. Il appartient aux familles de s'organiser pour le recevoir directement ou de le récupérer très vite. La meilleure solution est de procéder à un changement d'adresse lorsque cela est possible.

8. Minibus

Le CVS a confirmé à plusieurs reprises l'intérêt et son souhait que l'établissement fasse l'acquisition d'un minibus adapté pour personnes à mobilité réduite.

Compte tenu de notre situation financière, différents organismes et collectivités ont été sollicités pour financer cet achat.

Devis : environ 70 000 €

Pour le moment nous avons 20 000 € de subvention de + de Vie (hôpitaux de Paris-Hôpitaux de France) et 10 000 € de la Fondation Bruneau.

Ainsi que 5 000 € de l'épargne de l'association La Vauzelle.

Le CD, la CARSAT, ont répondu négativement.

D'autres réponses sont attendues.

Une cagnotte en ligne est prévue.

9. Projet animalier

Le projet, un peu en sommeil suite au Covid, revit avec différents partenaires dont scolaires, maternelles, collégiens, lycéens, accueil de loisirs, espace jeunes, foyer du Bois Macé, etc.

Ainsi, un calendrier d'interventions hebdomadaires ou autres a été mis en place autour des soins apportés aux deux chèvres de l'établissement.

Il permet notamment des rencontres dans le parc et renforce les liens intergénérationnels et l'inclusion de la Résidence dans le tissu local et réciproquement.

Un poulailler est en projet.

10. Questions diverses

Nous sommes en recherche d'un nouveau jeune en service civique.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée.

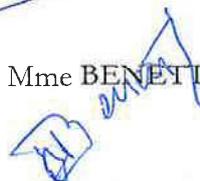
Heure de fin de réunion : 16h45

La date du prochain CVS : le **mardi 4 mars 2025**

La présidente du CVS, Mme RICHARD



La co-présidente, Mme BENETTI



Co-signé du Directeur M. ROUSSELET

